

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n° 556 retirant à M. Amin Galadine le permis de conduite qui lui a été délivré le 8 juillet 1950

n° 556

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 mai 1953

Numéro JO  
n° 7 du 01/06/1953

Date du numéro  
1 juin 1953

### VISAS

le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N . SADOUL. Gouverneur de legion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 11 février 1937 portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage à la Côte Française des Somalis

Sur la proposition du Commandant du Détachement de Gendarmerie ; Après consultation de la Commissibn technique spéciale prévue à cet effet,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Le permis de conduire n° 157, délivré le 8 juillet 1950 à M. Amin Galadine. Soudanais. né en 1910 à Khartoum, lui est retiré pour une durée de cinq (5) ans.

#### Art. 2

— Le Directeur du Service des Travaux publics et le Commandant de Gendarmerie sont chargés de 1 exécution des prescriptions du présent arrêté, qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégationLe Secrétaire Général.CHAMBOREDON.